

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

-----  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nombre de conseillers présents à la séance : 21  
Nombre de conseillers absents : 6  
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 4  
Nombre de votants : 25  
Date de la convocation : 21 mars 2025  
Date d'affichage : 21 mars 2025  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

**N°2025/29**

### *Finances Locales*

## **Budget principal « Ville de Bégard »**

### **Affectation du résultat 2024**

---

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune prévoit, après approbation du compte administratif par le conseil municipal, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2311-5 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 243 380,93 euros** ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**DECIDE** d'affecter le résultat constaté au titre de l'année budgétaire 2024, de la façon suivante :

<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024</b>	<b>1 243 380,93 €</b>
<b>Total affectation au 1068 à l'Investissement en 2025</b>	<b>887 421,13 €</b>
<b>Solde de fonctionnement à reporter au budget 2025</b>	<b>355 959,80 €</b>

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Vincent CLECH



La secrétaire de séance,  
Valérie HADJADJE

